

Syndicat Mixte de Sioule et Morge
Monteipdon
63440 SAINT PARDOUX

N° B2025-01-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 11h45, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 18 mars 2024.

Nombre de membres : en exercice : 18

Présents : 16 Pouvoirs : 0

Votants : 16

MIS EN LIGNE LE

02 MAI 2025

Présents :

Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE) ; Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ; Gregory BONNET (MONTCEL) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE) ; Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Karina MONNET (ARTONNE) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

Excusés :

Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Olivier COUCHARD (MANZAT)

Madame Karina MONNET a été élue secrétaire de séance.

Objet : SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU PERSONNEL

Une subvention de 5 000 € a été accordée depuis 5 ans à l'association du personnel du Syndicat de Sioule et Morge, qui organise habituellement deux repas par an, l'un en fin d'année et l'autre l'été à l'attention des agents. Cette association organise également un arbre de Noël et apporte une participation à l'occasion des événements de la vie des agents (naissances, mariages...).

Le Président et les Vice-Présidents proposent au Bureau Syndical de reconduire au titre de 2025 la subvention de 5 000 € pour l'association du personnel du Syndicat de Sioule et Morge.

Lors de leur réunion du 27 mars 2025, les membres des Conseils d'Exploitation des Régies de Sioule et Morge ont donné un avis favorable à cette proposition.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE de reconduire au titre de 2025 la subvention de 5 000 € pour l'association du personnel du Syndicat de Sioule et Morge,
- AUTORISE le Président à procéder au mandatement.



Fait et délibéré à Saint Pardoux, le 27 mars 2025,

Le Président,
Luc CAILLOUX